

REGLEMENTS SPORTIFS – CHALLENGE DES DEUX RIVES

CHALLENGE DES DEUX RIVES

Ce règlement a pour but de préciser et d'adapter à ce CHALLENGE DES DEUX RIVES certains points des Règlements Généraux et des Règlements Sportifs du District de la Gironde de Football.

Le CHALLENGE DES DEUX RIVES est organisé par la Commission Départementale FOOT DIVERSIFIE et géré par la sous-commission « CHALLENGE DES DEUX RIVES ».

1. AFFILIATION - LICENCE – PARTICIPATION - QUALIFICATION

- Tous les équipes participant au CHALLENGE DES DEUX RIVES doivent être affiliées à la Fédération Française de Football par le biais d'un club.
- Tout joueur doit être titulaire d'une licence, **au sein du club, Libre, Futsal, Football Loisir ou Football d'Entreprise délivrée par le F.F.F. et respecter les conditions et les délais de qualifications conformément aux Règlements Généraux afin de participer au CHALLENGE DES DEUX RIVES.**
Les joueurs licenciés après le 31 janvier de la saison en cours ne sont pas restreint dans leur participation au Challenge.
Il n'y a pas de limitation concernant le nombre de joueur ayant une « double licence » ou « mutation ».
- **Les joueurs doivent avoir 35 ans ou plus le jour de la rencontre. Seulement deux joueurs ayant moins de 35 ans sont autorisés à participer.**
- La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle est interdite le même jour et au cours de deux jours consécutifs (article 151 des RG), sauf pour le joueur évoluant dans deux pratiques distinctes (Libre, Football d'Entreprise, Loisir, Futsal) qui peut jouer deux jours consécutifs.

2. ORGANISATION

- L'organisation du CHALLENGE DES DEUX RIVES est soumise aux règlements généraux de la Fédération de Football, de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et des règlements sportifs du District de la Gironde de Football.
- Les engagements doivent s'effectuer auprès du District de la Gironde de Football avant la date fixée annuellement par la Commission Foot diversifié.
- Les clubs ne peuvent engager qu'une seule équipe dans le CHALLENGE DES DEUX RIVES. Ce dernier n'est constitué que d'un seul niveau.

3. HEURES DES RENCONTRES

- Les rencontres se joueront le vendredi soir à 20h30 ou à tout autre jour et/ou heure décidé d'un commun accord entre les deux clubs et après en avoir avisé la Commission. Celle-ci pourra toutefois exiger que le match se joue à une autre date pour le bien du déroulement dudit Challenge.
- Le planning de début de saison précise les dates retenues pour ce CHALLENGE DES DEUX RIVES

4. FEUILLE DE MATCH

- **L'utilisation de la FMI est obligatoire et ce conformément à l'article 17 du Règlement Sportif du District de la Gironde.**
- Le club recevant a l'obligation de transmettre la F.M.I dans les **48 heures** après la rencontre.

REGLEMENTS SPORTIFS – CHALLENGE DES DEUX RIVES

- Dans le cas de match sans FMI, il est obligatoire d'établir une feuille de match papier et le club recevant devra la faire parvenir dans les 48 heures suivant la rencontre au service compétition du District de la Gironde via l'adresse mail competitions@gironde.fff.fr.

5. REGLEMENTS DES RENCONTRES, CLASSEMENT ET POINTS

- Les équipes disputant le CHALLENGE DES DEUX RIVES doivent avoir obligatoirement un terrain classé dont l'éclairage répond aux normes FFF.
- Le CHALLENGE DES DEUX RIVES se joue par matchs : ALLER/RETOUR
- Pas de classement dans le CHALLENGE DES DEUX RIVES, et à l'issue de l'épreuve il n'y a ni montée, ni descente.
- **Toutes les rencontres se disputeront selon le règlement du foot à 11, sachant que les tacles sont interdits et seront sanctionnés d'un Coup Franc Direct ou d'un Coup de Pied de Réparation. On entend par tacle le fait de tacle un adversaire ou lui disputer le ballon.**
- **20 joueurs maximum peuvent figurer sur la feuille de match, avec un minimum de 7 joueurs sur le terrain.**
- **Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant, et à ce titre, revenir sur le terrain. La règle des remplaçants/remplacés est étendue à 9 joueurs (20 joueurs inscrits sur la feuille de match).**
- **Le CHALLENGE DES DEUX RIVES est soumis à l'application de « l'exclusion temporaire » dont l'ensemble des modalités figure à l'annexe 1 des Règlements sportifs du District.**
- Les rencontres ont une durée réglementaire de 2 X 45 minutes.

6. TERRAINS IMPRATICABLES – MATCHS REMIS

- Se référer à l'article des règlements sportifs du District de la Gironde de Football.

7. ARBITRAGE

- Il n'y a pas de désignation d'arbitre ou de délégué officiels pour le CHALLENGE DES DEUX RIVES
- Les arbitres et assistants bénévoles doivent être régulièrement licenciés.
- La désignation d'un « joueur remplaçant-arbitre assistant » ne pourra se faire qu'un début de match et à la mi-temps. Aucun changement en cours de rencontre n'est possible.
- L'équipe peut avoir 2 « joueurs remplaçants-arbitre assistant » par match soit 1 par mi-temps. Un joueur titulaire en première mi-temps peut être « joueur remplaçant-arbitre assistant » en seconde mi-temps. Le capitaine devra avertir avant la reprise de la deuxième mi-temps l'arbitre central du changement d'arbitre assistant.

8. RESERVES et RECLAMATIONS

- Se référer à l'article 18 des règlements sportifs du District de la Gironde de Football.



REGLEMENTS SPORTIFS – CHALLENGE DES DEUX RIVES

9. APPELS

- Se référer à l'article 19 des règlements sportifs du District de la Gironde de Football.

10. CAS NON PREVUS

- Les cas non prévus dans les présents règlements sont réglés conformément aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et à défaut, par le Comité de Direction du District de la Gironde de Football.